

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 12 MARS 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 12 mars 2019 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance, étaient présents :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur François D'André
- le conseiller monsieur Robert Théorêt
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- le conseiller monsieur Jean-Marie Lavoie

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA est aussi présente.

Le siège numéro 5 est vacant.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance du 12 mars 2019 à 19 h 35.

2019-03-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Yvon Bériault procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Législation
 - 3.1. Démission d'un membre du conseil
 - 3.2. Avis de vacance au poste de conseiller au siège numéro 5
 - 3.3. Élection partielle
 - 3.4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019
 - 3.5. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 19 février 2019
 - 3.6. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
 - 4.1. Demande d'aide financière de la Société d'histoire et de généalogie de la Nouvelle-Longueuil
5. Ressources humaines
 - 5.1. Embauche d'un inspecteur municipal
6. Finances et administration
 - 6.1. Approbation de la liste des comptes de février 2019
 - 6.2. Autorisation d'acquisition d'équipements informatiques incluant les services professionnels afférents
 - 6.3. Mandat à un entrepreneur général pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville
7. Période de questions
8. Sécurité publique et incendie
 - 8.1. Approbation du Rapport annuel d'activité - Service de Sécurité incendie
9. Transport, voirie et déneigement
 - 9.1. Déneigement des routes 325 et 340
10. Environnement et hygiène du milieu
11. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
 - 11.1. Renouvellement du contrat de courtage avec l'Agence immobilière Vachon-Bray inc.
 - 11.2. Demande de discussion avec Maskatel des termes de renouvellement du bail de location à Xittel pour le centre de distribution de la fibre optique
 - 11.3. Demande d'autorisation à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

12. Loisirs, culture et vie communautaire
13. Autres sujets
14. Période de questions
15. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL

Dépôt officiel de la lettre de démission de la conseillère au siège numéro 5, madame Kim Jones. Les membres du conseil la remercient pour son dévouement et son implication.

AVIS DE VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER AU SIÈGE NUMÉRO 5

Avis est donné aux membres du conseil municipal, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, de la vacance au poste de conseiller au siège numéro 5, suite à la démission de la conseillère madame Kim Jones. Une procédure d'élection partielle est entreprise par la présidente d'élection, madame Micheline Déry, CPA, CGA.

ÉLECTION PARTIELLE

Suite à l'avis de vacance, la présidente d'élection, madame Micheline Déry, CPA CGA, mentionne qu'une élection partielle aura lieu le dimanche 2 juin 2019 (*article 339 de la LERM*).

De plus amples informations seront données via le journal municipal, sur les deux tableaux d'affichage dans la municipalité (un au parvis de l'église et un au bureau municipal), via le site Internet de la municipalité au www.saint-telesphore.com et probablement dans un bulletin spécial d'informations par la poste.

2019-03-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2019

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 19 FÉVRIER 2019

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement du 19 février 2019 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance d'ajournement du 19 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
04-02-2019	Alexandre Brassard, attaché politique Cabinet du premier ministre	Accusé de réception de la résolution 2018-12-05 en appui au maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario
05-02-2019	François Bonnardel, ministre des Transports	Aide financière pour l'entretien de la signalisation aux passages à niveau

26-02-2019	Mélanie Joly, ministre responsable des Langues officielles et de la Francophonie	Remerciements et développement dans le dossier des Franco-Ontariens
05-03-2019	Patrick Bousez, préfet MRC Vaudreuil-Soulanges et Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Vaudreuil-Soulanges	Résolutions : <ul style="list-style-type: none"> • Politique générale de gestion du réseau des écocentres • Procédure de collecte sur appel pour la valorisation des matières dans le réseau des écocentres • Correspondance de Tricentris concernant sa position sur la consigne de bouteilles de verre
07-03-2019	Julie Cassab, greffière de la MRC et de la cour municipale régionale MRC Vaudreuil-Soulanges	Conception du nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes

2019-03-04

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE LA NOUVELLE-LONGUEUIL

SUITE à la demande d'aide financière de la *Société d'histoire et de généalogie de la Nouvelle-Longueuil*,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Robert Théorêt
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une somme de 150 \$ à titre d'aide financière à la *Société d'histoire et de généalogie de la Nouvelle-Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-05

EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité procède à l'engagement de Monsieur Daniel Landry au poste d'inspecteur municipal de la municipalité de Saint-Télesphore ;

QUE l'inspecteur municipal occupe la fonction d'officier municipal en tant qu'inspecteur en urbanisme et en environnement et responsable de la planification des services techniques ;

QUE le conseil municipal autorise le maire, monsieur Yvon Bériault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Micheline Déry, CPA, CGA, à signer le contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-06

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DE FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Salaires versés du 1 ^{er} au 28 février 2019	16 491,28 \$
Prélèvements bancaires du 1 ^{er} au 28 février 2019	20 266,52 \$
Dépenses particulières payées du 1 ^{er} au 28 février 2019	80 697,86 \$
Comptes à payer au 28 février 2019	10 281,30 \$
TOTAL	127 736,96 \$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de février 2019 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, des comptes de février 2019 ;

D'ENTÉRINER la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1er au 28 février 2019 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 28 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-07

AUTORISATION D'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES INCLUANT LES SERVICES PROFESSIONNELS AFFÉRENTS

SUITE à l'offre de service de *Super-Micro* datée du 8 mars 2019,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'acquisition d'équipements informatiques incluant les services professionnels afférents et le soutien technique, pour un montant budgétaire de 6 108,08 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-08

MANDAT À UN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE

SUITE à l'offre de service de *Construction Longtin & filles* datée du 12 mars 2019,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par la conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

DE MANDATER *Construction Longtin & filles* en tant qu'entrepreneur général pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville pour un montant budgétaire de 21 055,00 \$ plus les taxes applicables.

DE TRANSFÉRER les crédits budgétaires nécessaires pour combler la dépense, du compte 01 701 20 522 Entretien du centre communautaire, au compte 01 190 00 522 Entretien et réparation de l'hôtel de ville, d'un montant maximum de 19 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un comité de citoyen représentant les intérêts du Centre Sportif Soulanges situé à Saint-Polycarpe, demande une lettre d'intention de la Municipalité pour une table de concertation inter municipale.

2019-03-09

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité Incendie* prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du rapport annuel 2018 et ont pris connaissance de son contenu,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport annuel 2018 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie ;

D'AUTORISER la transmission du rapport annuel 2018 à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉNEIGEMENT DES ROUTES 325 ET 340

Le maire, monsieur Yvon Bériault, demande de republier l'information aux citoyens à l'effet qu'ils doivent contacter le ministère des Transports (MTQ) pour déposer toute plainte à l'égard du déneigement sur les routes numérotées 325 et 340 en communiquant au 5-1-1.

2019-03-10

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE COURTAGE AVEC L'AGENCE IMMOBILIÈRE VACHON-BRAY INC

CONSIDÉRANT QUE le contrat de courtage avec l'Agence Immobilière Vachon Bray inc. pour la vente du terrain situé au 1384, route 340 est expiré depuis le mois de décembre 2018,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Robert Théorêt
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore renouvelle le contrat de courtage avec *l'Agence Immobilière Vachon Bray inc.* pour la vente d'un terrain appartenant à la Municipalité de Saint-Télesphore, portant la désignation cadastrale 4 438 123 du cadastre du Québec, d'une durée d'un an expirant en décembre 2019 ;

QUE le maire, monsieur Yvon Bériault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Micheline Déry, CPA, CGA, soient et ils sont, par les présentes, autorisés, pour et de la part de la Municipalité de Saint-Télesphore, à signer le contrat de courtage ainsi que tout document y afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-11

DEMANDE DE DISCUSSION AVEC MASKATEL DES TERMES DE RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION À XITTEL POUR LE CENTRE DE DISTRIBUTION DE LA FIBRE OPTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore souhaite discuter des termes de renouvellement du bail de location à *Xittel* avec *Maskatel* pour le centre de distribution de la fibre optique à l'intérieur de ses locaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite connaître les intentions de *Maskatel* quant au rehaussement de ses équipements,

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

DE DEMANDER une discussion avec *Maskatel* des termes de renouvellement du bail de location à *Xittel* pour le centre de distribution de la fibre optique dans les locaux de la Municipalité ;

D'AVISER *Maskatel* de son intention de ne pas reconduire le bail de location à *Xittel* pour le centre de distribution de la fibre optique sans avoir pu discuter des conditions pour ce faire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-12

DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)

CONSIDÉRANT QU'un projet de centre équestre thérapeutique (équimotricité) prévu au 3365, chemin Saint-André a été déposé à la municipalité et qu'il se définit comme une activité commerciale équestre proposant des jeux et des parcours en travail au sol ou en selle dont l'objectif est de soutenir le développement psychomoteur des enfants ;

CONSIDÉRANT QUE l'activité commerciale projetée se déroulerait sur une propriété localisée en zone agricole permanente, celle-ci doit obligatoirement faire l'objet d'une demande d'autorisation pour l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture auprès de *la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation à une fin autre que l'agriculture demandée ne vise qu'une partie du lot 3 768 007 du Cadastre de Québec, soit une superficie d'environ 6 780 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi stipule que toute demande à la Commission doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères applicables de l'article 62 de ladite Loi ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée par la demande est déjà occupée par une utilisation autre que l'agriculture, dont une écurie et une cour d'exercices pour les chevaux, et que l'autorisation recherchée ne nuira en aucun point aux activités agricoles environnantes des lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne comporte aucun élément susceptible d'amplifier les contraintes et effets résultant de l'application des lois relatives à la protection de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE la partie de lot visé par la demande ne met pas en cause l'homogénéité des terres dans le secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité estime que le projet contribuera indéniablement à l'attrait et à la mise en valeur du territoire agricole ;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucun espace disponible hors de la zone agricole susceptible d'accueillir ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair
appuyé par le conseiller Paul Gauthier,
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Télesphore transmette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis positif sur cette demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole visant une partie du lot 3 768 007 du Cadastre de Québec ;

QUE la municipalité de Saint-Télesphore confirme par les présentes, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, que cette demande est conforme à sa réglementation en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Sujet traité : Nouvel inspecteur municipal

2019-03-13

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

QUE la séance ordinaire du 12 mars 2019 soit levée à 20 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, Yvon Bériault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Yvon Bériault, maire

Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière